

# BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP REA)

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

MAJ : 05/2024

Cette formation diplômante de **niveau 4**, inscrite au **RNCP (n°38093)** - voir le site : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38093/> prépare à l'exercice du métier de responsable d'entreprise agricole et permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole.

## OBJECTIFS

La formation permet aux stagiaires d'acquérir les compétences suivantes :

- ▶ Se situer en tant que professionnel
- ▶ Piloter le système de production
- ▶ Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- ▶ Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- ▶ Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- ▶ Ainsi que deux UCAREs.

## PRÉ-REQUIS

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum + justifier d'1 an de pratique professionnelle dans n'importe quel secteur (ou autre situation : justifier d'1 an d'activité professionnelle agricole ou justifier de trois années de pratique professionnelle dans un autre secteur)
- ▶ Pour les demandeurs d'emploi, avoir un projet validé par France Travail et être sorti de formation initiale depuis au moins 9 mois.

## DURÉE

10 mois - 980 h en moyenne de formation en multimodalité et 8 ou 11 semaines de stage (à déterminer selon votre statut).

## DÉLAIS D'ACCÈS À L'ACTION

Rentrée en septembre (formation en année scolaire) ou en février (formation en année civile).



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ▶ Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation décrivant le projet
- ▶ Entretien individuel afin d'évaluer le réalisme du projet, sa faisabilité et la motivation du candidat
- ▶ Satisfaire à un positionnement lors d'une mise en pratique en cas de diplôme inférieur à un niveau 4

Passage en commission de recrutement pour les personnes cherchant un financement Conseil Régional de Normandie.

## TARIFS

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules de formations choisis (nous contacter pour un devis).

## FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Financements possibles :

- ▶ Places conventionnées Conseil Régional de Normandie
- ▶ Compte Personnel de Formation
- ▶ Financement par France Travail
- ▶ CPF de transition professionnelle auprès d'un OPCO
- ▶ Plan de développement des compétences entreprise
- ▶ Auto-financement avec abondement CPF ou France Travail.

Rémunération possible selon votre statut.

## RESPONSABLE FORMATION

- ▶ Virginie BERNDT - Responsable Formation
- ▶ Edwige PESNEL - Assistante Formation

## CONTENU

- ▶ Introduction au monde vivant
- ▶ Connaître et comprendre le contexte de l'activité agricole
- ▶ Élaborer une stratégie d'entreprise
- ▶ Sécuriser la vie personnelle et professionnelle des acteurs de l'entreprise agricole
- ▶ Préserver la vie de sol et la biodiversité
- ▶ Évaluer le système dans une démarche agroécologique
- ▶ Analyser les résultats et assurer la pérennité économique de l'entreprise agricole
- ▶ Mettre en marché ses produits.

**Individualisation du plan de formation** selon votre projet d'installation :

- ▶ du module de production principale : élevage, maraîchage, équin, grandes cultures, PPAM, arboriculture, etc.
- ▶ et des 2 modules UCARE. Par exemple : conduire un rucher, transformer les PPAM, fabriquer du cidre, produire des champignons, animation à la ferme, construire un bâtiment écologique, cueillette de PAM, transformation fromagère, élaboration de la bière, etc.

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation prépare aux 5 blocs de compétences et aux deux UCARE (adaptation régionale à l'emploi). Chaque bloc peut être validé séparément mais il faut valider les 5 blocs et les 2 UCARE pour valider le diplôme.

## MODE D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- ▶ Épreuves orales d'explicitation de pratiques
- ▶ Diagnostic explicité oral de l'entreprise agricole
- ▶ Jeux de rôles

L'entreprise de stage est le support de nombreuses évaluations.

Remédiation possible pendant l'année en cas de non validation d'un bloc de compétences.

## LES PLUS DE NOTRE FORMATION

- ▶ Possibilité de faire la formation soit sur l'année civile soit sur l'année scolaire
- ▶ Formation multimodale avec des temps à distance depuis une plateforme de formation, des regroupements en centre de formation, de la pratique en milieu professionnel et du tutorat avec des professionnels pour accompagner votre projet d'installation
- ▶ Individualisation des parcours et de votre calendrier de formation en fonction de votre projet
- ▶ Choix de production principale et d'UCARE possible entre une vingtaine de module en fonction des places disponibles grâce à des partenariats avec d'autres CFPPA
- ▶ Accompagnement dans la constitution des dossiers de financements de la formation.

## SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Ce diplôme vise principalement à l'installation (création ou reprise d'exploitation) agricole.

## MODALITÉS PRATIQUES

Hébergement et restauration sur place possibles (voir la rubrique « Vie quotidienne » sur notre site internet <https://www.le-robillard.fr/>).

## CONTACT

CFPPA «Le Robillard»  
938 Route du Lycée Agricole  
Lieuury 14170 Saint-Pierre-en-Auge  
02 31 42 61 06  
[cfppa.le-robillard@educagri.fr](mailto:cfppa.le-robillard@educagri.fr)  
[www.cfppa.le-robillard.fr](http://www.cfppa.le-robillard.fr)

## PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez plus d'informations (modalités pédagogiques et d'adaptation de parcours, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, satisfaction) ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !